

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du Jeudi 6 Mars 2025**

**Date de convocation**

\*\*\*

Le 24 février 2025

Nombre  
d'Administrateurs  
\*\*\*\*\*

En exercice..... 17

Présents..... 10

Votants..... 11

DL-2025-01

Objet  
\*\*\*\*

Rapport  
d'Orientation  
Budgétaire

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le six Mars à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

**Étaient Présents :**

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUEREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY

**Étaient Absents excusés :**

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DUPONT-DONNET) ; Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Frédéric DEROT.

**Étaient Absents :**

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

**Exposé :**

**Vu** l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus, prévoyant qu'un rapport doit être présenté par le Président du Conseil d'Administration ou, par délégation, par la Vice-Présidente, sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

**Considérant** que ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil d'administration et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

**Considérant** que, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Jeudi 6 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025  
Reçu en préfecture le 14/03/2025  
Publié le 25/03/2025 SLOM  
ID : 059-265903831-20250306-01-DE

Considérant que Débat d'Orientation Budgétaire constitue donc, au-delà de cette obligation légale, la première étape qui permet au Conseil d'Administration de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'acter le fait qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire lui ait été transmis dans les délais impartis (voir document en annexe) et que celui-ci a engendré un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil d'Administration,  
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE,**

- Prend acte du fait qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire lui ait été transmis dans les délais impartis (voir document en annexe) et que celui-ci a engendré un Débat d'Orientation Budgétaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE  
Président.



Affiché le .....  
Transmis en Sous-préfecture le 14/03/2025  
Document exécutoire à compter du 14/03/2025  
Notifié à l'intéressé le .....

.../...

S'LOV



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil d'Administration du 06 Mars 2025

## SOMMAIRE

---

Sommaire.....	2-3
Préambule.....	4
1 Eléments de contexte.....	5-9
A. Contexte International	
B. Contexte National et indicateurs économiques	
C. Caractéristiques de la demande d'emploi à Marly	
2 CCAS : Le Conseil d'Administration et le personnel.....	10
A Le Conseil d'Administration	
B Le Personnel et ses Missions	
3 Rétrospective Budgétaire 2024	13
A. Rétrospective des Budgets du CCAS (2020 à 2024) .....	13
A.1 Dépenses réelles de fonctionnement	
A.2 Recettes réelles de fonctionnement	
A.3 Evolution de la participation Communale	
B. Focus Exécution BP 2024 .....	16
B.1 Dépenses de Fonctionnement	
B.2 Recettes de Fonctionnement	
B.3 Focus sur les Subventions du Conseil Départemental	
B.4 Focus sur les Subventions du Fonds Social Européen	
B.5 Section d'Investissement	
4. Stratégie 2025 et Orientation Budgétaire et Stratégie d'Intervention Sociale.....	21
4.1 Les Perspectives Financières	
4.2 L'Equipe Pluridisciplinaire	
4.3 Infrastructure et Equipement	
4.4 Stratégie d'Intervention Sociale	
• Intervention sociale et administrative	
• Insertion Professionnelle et lutte contre les freins périphériques	
• Gestion de la Politique de la Ville/Contrat de Ville	
• Aides en faveur des Ainés	

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 25/03/2025 SLOW

ID : 059-265903831-20250306-01-DE

- Lutte contre la Précarité
- Maillage Partenarial
- Santé et Handicap
- Logement
- Mobilité Séniors/Handicap

## Préambule

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus, un rapport doit être présenté par le Président du Conseil d'Administration, ou, par délégation, par la Vice-Présidente, sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

En termes de publicité, le Rapport d'Orientation Budgétaire doit désormais être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue donc, au-delà de cette obligation légale, la première étape qui permet au Conseil d'Administration de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

## 1 Eléments de Contexte

---

### A. Contexte International

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis bénéficieraient d'une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20, celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

Suite à l'élection du Président des Etats-Unis, de nombreuses mesures ont été prises à l'aube de ce nouveau mandat.

L'impact de ces décisions se feront ressentir notamment au niveau économique par une fluctuation car la confiance des investisseurs sera entamée et la croissance économique sera ajustée à la baisse.

### B. Contexte National et indicateurs économiques

Dans un contexte politique et économique extrêmement tendu (au niveau national comme international), l'activité économique française a, malgré tout, progressé de +0,2 % au deuxième trimestre 2024.

Cependant, la demande intérieure a été à l'arrêt pour le troisième trimestre consécutif : la consommation des ménages est restée atone (+0,1 %), tandis que l'investissement a reculé, pour les entreprises (-0,5 %) comme pour les ménages (-1,1 %).

Les dépenses publiques ont constitué la seule source de dynamisme de la demande intérieure.

Le commerce extérieur a, quant à lui, continué de soutenir l'activité : les exportations ont progressé modérément (+0,4 %) tandis que les importations se sont stabilisées (+0,1 %), après trois trimestres de repli.

Pour sa part, l'emploi salarié a marqué le pas au printemps : l'emploi a légèrement diminué dans le secteur privé, notamment dans l'intérim et la construction, mais a poursuivi sa hausse dans la fonction publique.

## Principaux indicateurs conjoncturels

Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
Croissance économique	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	+ 0,4 %	↗	T/(T-1)	29/11/2024
Consommation	Octobre 2024	46,1 milliards d'euros	↘	M/(M-1)	29/11/2024
Confiance des ménages	Novembre 2024	90	↘	M-(M-1)	27/11/2024
Emploi salarié	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	21 119 milliers	↗	T/(T-1)	29/11/2024
Taux de chômage	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	7,4 %	↗	T/(T-1)	13/11/2024
Prix à la consommation	Novembre 2024	+ 1,3 %	↗	Glissement annuel M/(M-12)	13/12/2024
Production industrielle	Octobre 2024	+ 0,0 %	→	M/(M-1)	05/12/2024
Capacités de production	4 <sup>e</sup> trimestre 2024	79,7 %	↘	T/(T-1)	24/10/2024
Coût du travail	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	+ 3,2 %	↗	Glissement annuel T/(T-4)	13/12/2024

## CLIMAT DES AFFAIRES

Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
Tous secteurs	Décembre 2024	94	↘	M-(M-1)	19/12/2024
Industrie manufacturière	Décembre 2024	97	↗	M-(M-1)	19/12/2024
Services	Décembre 2024	96	↘	M-(M-1)	19/12/2024
Bâtiment	Décembre 2024	98	↘	M-(M-1)	19/12/2024
Commerce de détail	Décembre 2024	96	↘	M-(M-1)	19/12/2024
Commerce de gros	6 <sup>e</sup> bimestre 2024	93	↘	M-(M-2)	21/11/2024

Cet état de fait a, fort logiquement influé sur l'emploi et, par extension, sur le taux de chômage en France.

Cependant, on peut constater, sur le plan national (comme dans le Département du Nord ou le bassin d'emploi Valenciennois d'ailleurs), que les chiffres et résultats sont disparates selon la catégorie, le sexe, l'âge ou la qualification des Demandeurs d'Emploi.

## Taux de chômage BIT

	En % de la population active		Variation en points depuis			Milliers
	2024T2	2024T3	2024T2	2023T3	2019T4	2024T3
Personnes au chômage	7,3	7,4	0,1	0,0	-0,8	2 333
15-24 ans	17,9	19,7	1,8	2,4	-2,0	671
25-49 ans	6,7	6,6	-0,1	-0,2	-0,6	1 183
50 ans ou plus	5,0	4,7	-0,3	-0,5	-1,1	479
Hommes	7,3	7,6	0,3	0,2	-0,7	1 231
15-24 ans	17,7	19,4	1,7	1,0	-1,1	360
25-49 ans	6,5	6,9	0,4	0,5	-0,5	630
50 ans ou plus	5,1	4,7	-0,4	-0,4	-1,3	241
Femmes	7,4	7,2	-0,2	-0,2	-0,9	1 102
15-24 ans	18,2	20,0	1,8	4,0	-3,2	312
25-49 ans	6,8	6,3	-0,5	-0,9	-0,8	553
50 ans ou plus	5,0	4,8	-0,2	-0,4	-0,8	237
Personnes au chômage de longue durée	1,7	1,7	0,0	-0,1	-0,5	533

### C. Caractéristiques de la demande d'emploi à Marly

En forte diminution, en 2023, par rapport à l'année précédente (738), les Chercheurs d'Emploi (de cat A, c'est-à-dire prêts à prendre un poste immédiatement) de la commune de Marly étaient, au 30 Novembre 2024, 720 inscrits à France Travail, permettant ainsi à la courbe du chômage de baisser, sur la commune, pour la troisième année d'affilée.

Nombre de Demandeurs d'Emploi (cat A) Marlysiens au 30 Novembre 2024 :

Moins de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans ou plus	Total
100	420	200	720

Si la plus grosse part de D.E se situe dans la catégorie d'âge intermédiaire (25-49 ans), ils sont, malgré tout, majoritairement (86%) au-delà des accompagnements Mission Locale, suivis par France Travail et/ou La Cellule Emploi du CCAS et plus de 28% à être âgés de plus de 50 ans.

Nombre de Demandeurs d'Emploi (cat A) Marlysiens au 30 Novembre 2024 par sexe et par âge :

SLOW

HOMMES				FEMMES			
Moins de 25 ans	De 25 à 49 ans	50 ans ou plus	Total Hommes	Moins de 25 ans	De 25 à 49 ans	50 ans ou plus	Total Femmes
50	210	90	350	60	200	110	370

A 20 Chercheurs d'Emplois prêts, on retrouve autant de Femmes (370) que d'Hommes (350) de la commune de Marly au chômage avec, là aussi, une presque égalité entre toutes les catégories d'âges entre les deux sexes.

Niveaux de formation des Demandeurs d'Emploi (cat A) Marlysiens au 30 Novembre 2024 :

Sup à Bac+2	Bac+2	Bac	CAP/BEP	CEP/BEPC	Niv inf CEP/BEPC	Total
90	70	190	250	40	80	720

La disparité est, par contre, plus grande, entre chaque catégorie, lorsque l'on analyse les niveaux de qualification des Demandeurs d'Emplois et c'est fort logiquement qu'ils sont plus nombreux à posséder peu ou pas de diplômes que ceux étant titulaires d'une qualification universitaire.

Il est, malgré tout, à noter qu'ils sont encore, hélas, 160 Marlysiens (plus de 22%) à posséder, à minima, un Bac+2 et seulement 120 (17%) à n'avoir pas ou très peu (BEPC ou Certificat d'Etudes Primaires) de qualifications.

Qualifications des Demandeurs d'Emploi (cat A) Marlysiens au 30 Novembre 2024 :

Non Précisé	Manœuvres	Ouvriers Spécialisés	Ouvriers Qualifiés	Ouvriers Qualifiés +	Employés non qualifiés	Employés qualifiés	Techniciens	Agents de Maitrise	Cadres
10	50	30	50	10	240	260	30	10	40

De la même manière que pour le niveau d'études des Marlysiens inscrits à France Travail, c'est le niveau de qualification entre les « potentiels » candidats qui les distinguent et soulignent les disparités face au chômage.

Il est clair que l'absence de qualifications spécifiques assure un plus grand risque de chômage (240 D.E) aux personnes concernées, mais certains postes plus techniques (employés qualifiés) n'assurent pas pour autant un emploi pérenne (260 D.E).

Famille de Métiers des Demandeurs d'Emploi (cat A) Marlysiens au 30 Novembre 2024 :

Agriculture et Pêche	Art et ouvrages d'arts	Banque, assurance, immobilier	Commerce, Vente	Communication, médias	Construction, Bâtiment	Hôtellerie, restauration, Tourisme	Industrie
30	0	10	110	10	50	50	60

Installation, Maintenance	Santé	Service à la personne	Spectacle	Support à l'Entreprise	Transport et Logistique	Non Renseigné
30	20	150	0	100	90	10

Comme partout en France, ce sont certains secteurs d'activités dits « Porteurs » ou « en tension », sur le bassin d'emploi du Valenciennois, qui génèrent le plus d'embauches et connaissent le plus faible taux de chômage.

Il n'est donc pas étonnant de ne retrouver dans des secteurs comme la Communication ou la Santé qu'un très faible nombre de Marlysiens inscrits à France Travail.

A contrario, ce sont dans les métiers nécessitant le moins de qualification et générant donc le plus de candidatures que l'on recèle le plus grand nombre de chômeurs (commerce, service à la personne malgré les besoins récurrents, support à l'entreprise, etc ...).

Bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité parmi les Marlysiens inscrits à France Travail (cat A) au 30 Novembre 2024 :

RSA socle	RSA socle et prime d'activité	Prime d'activité seule	Ni RSA socle, ni prime d'activité	Total
200	30	70	420	720

Cette catégorie intéresse d'autant plus le CCAS qu'elle touche directement le cœur de son public et il est à noter qu'ils ne sont, pour l'heure, que 200 Marlysiens allocataires du RSA à être inscrits à France Travail (28% sur l'ensemble des D.E)

Cependant, il nous faut prendre en considération, pour comprendre cette statistique, non seulement le fonctionnement actuel (jusqu'au 31 Décembre 2024) de l'accompagnement des Allocataires du RSA par le Département du Nord, mais aussi le futur dispositif qui se mettra en place en 2025.

En effet, depuis Septembre 2022, seuls les bénéficiaires du RSA considérés comme directement employables doivent être suivis par France Travail, quand les autres sont subdivisés entre accompagnement socio-professionnels (CCAS) et accompagnement social (prestataires, associations, etc ...) réalisé par les associations agréées.

Il existe donc un nombre important d'allocataires du RSA n'étant pas dans l'obligation de rechercher activement un travail avant d'avoir levé leurs freins périphériques.

Mais à partir de 2025, quels que soient leurs problématiques ou difficultés, ce sera l'ensemble des allocataires qui seront inscrits d'office, grâce au croisement des données entre France Travail, le Département et la CAF.

Ce revirement de politique globale devrait faire exploser les chiffres, même si une large majorité de nouveaux inscrits ne seront pas intégrés à la catégorie A des D.E.

## 2 CCAS : le Conseil d'Administration et le personnel

### Présentation du Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal et d'Action Sociale de la Ville de Marly est un établissement public Autonome constitué d'un Conseil d'Administration et d'un personnel :

#### 2-1 Le Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration est prévue par l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il est constitué de 17 membres dont M. le Maire est le Président. Il réunit

- 8 membres élus du Conseil Municipal,
- 8 membres nommés par le Maire, dont, 1 membre représentant une association familiale proposé par l'Union départementale des Familles UDAF, 1 membre représentant les associations de retraités et de personnes âgées du département, 1 membre représentant les associations de personnes handicapées du département, 1 membre représentant une association d'insertion et de lutte contre les exclusions du département.

#### 2-2 Le Personnel

L'Equipe Pluridisciplinaire est, actuellement, constituée de 9 agents, tous fonctionnaires et travaillant 37h30 par semaine.

Il est à noter, cependant, qu'au 1<sup>er</sup> Février 2025, l'équipe a été amputée de son CIP et qu'un processus de recrutement est en cours.

Sur ces 9 salariés, trois possèdent un diplôme dans le domaine du social (Educateur Spécialisé, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Licence Pro Médiation et Cohésion Sociale) et six dans le domaine administratif ou juridique.

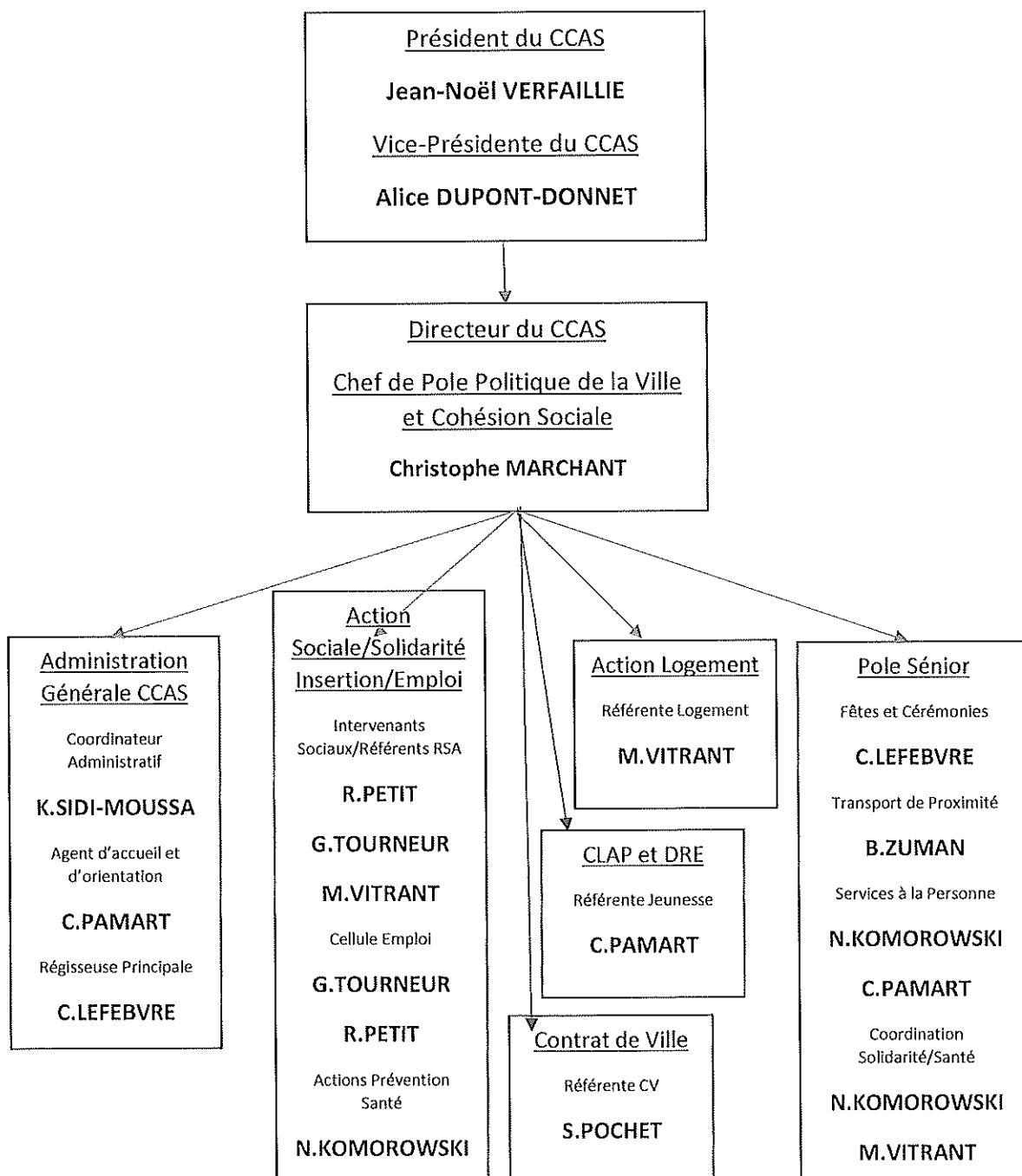
Les agents sont répartis en 5 Pôles d'Interventions distincts dont un premier lié aux activités administratives et d'accueils de la structure, un second purement social ou à vocation d'insertion professionnelle, un troisième spécialisé dans le logement, un quatrième concentrant toutes les activités d'un Pôle Séniors (animation, aide sociale, santé et transport) et un nouveau relatif aux activités et accompagnements des Jeunes.

Un agent supplémentaire est venu renforcer, à temps partiel, à compter de Juillet 2024, l'équipe sur la thématique de la Politique de la Ville.

Salarié de la CAVM, intervenant à mi-temps sur Marly et l'autre sur Quiévrechain, ledit agent est placé sous les ordres du Directeur du CCAS mais n'est pas comptabilisé dans les effectifs de la structure (salaire payé par les deux communes).

### ORGANIGRAMME

#### Centre Communal d'Action Sociale Marly



### 3. Rétrospective Budgétaire 2024

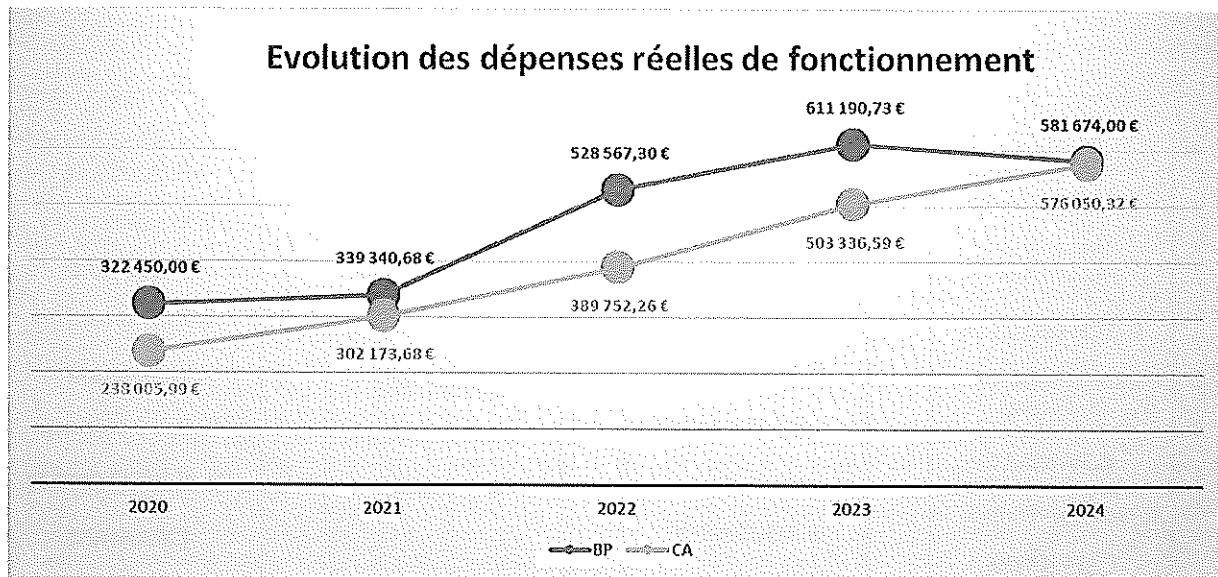
#### A. Rétrospective des Budgets du CCAS (2020 à 2024) :

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 12,62 % par rapport à 2023. Cette augmentation est, essentiellement, liée aux charges de personnel (012) progressant ainsi de 19,10 % par rapport à 2023.

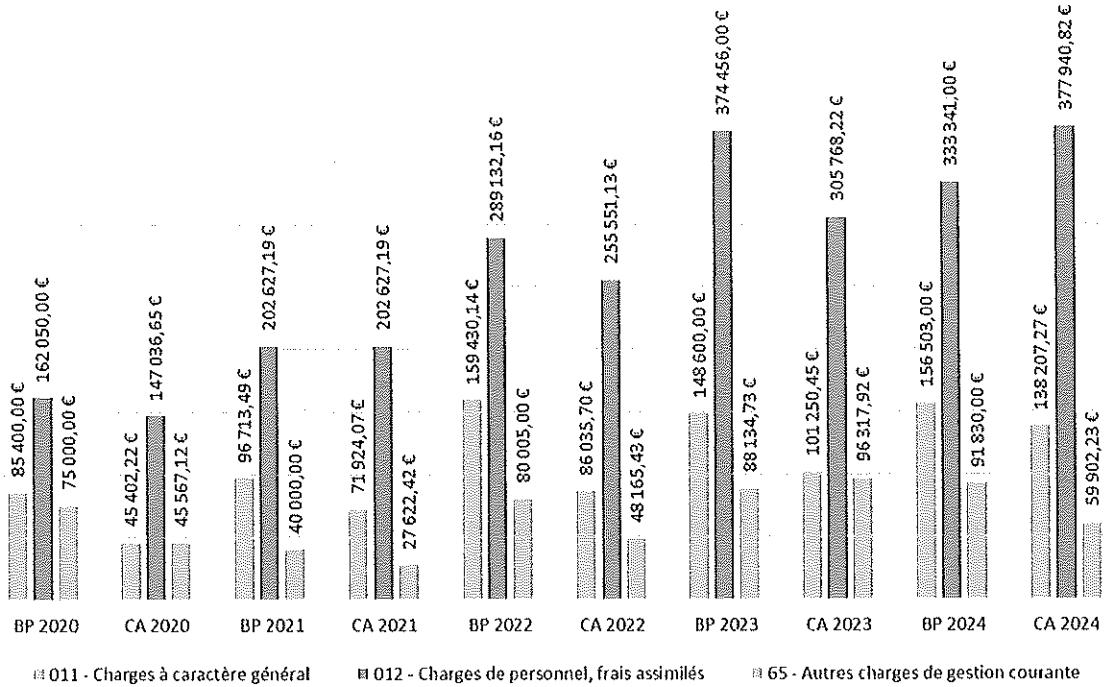
En effet, en 2024, 2 agents ont définitivement intégré les effectifs du CCAS impactant à la hausse ce chapitre.

##### A.1 Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2020		2021		2022		2023		2024	
	BP	CA								
011 - Charges à caractère général	85 400,00 €	45 402,22 €	96 713,49 €	71 924,07 €	159 430,14 €	86 035,70 €	148 600,00 €	101 250,45 €	156 503,00 €	138 207,27 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	162 050,00 €	147 036,65 €	202 627,19 €	202 627,19 €	289 132,16 €	255 551,13 €	374 456,00 €	305 768,22 €	333 341,00 €	377 940,82 €
65 - Autres charges de gestion courante	75 000,00 €	45 567,12 €	40 000,00 €	27 622,42 €	80 005,00 €	48 165,43 €	88 134,73 €	96 317,92 €	91 830,00 €	59 902,23 €
Total général	322 450,00 €	238 005,99 €	339 340,68 €	302 173,68 €	528 567,30 €	389 752,26 €	611 190,73 €	503 336,59 €	581 674,00 €	576 050,32 €



### Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre 2020-2024



#### A.2 Recettes réelles de fonctionnement :

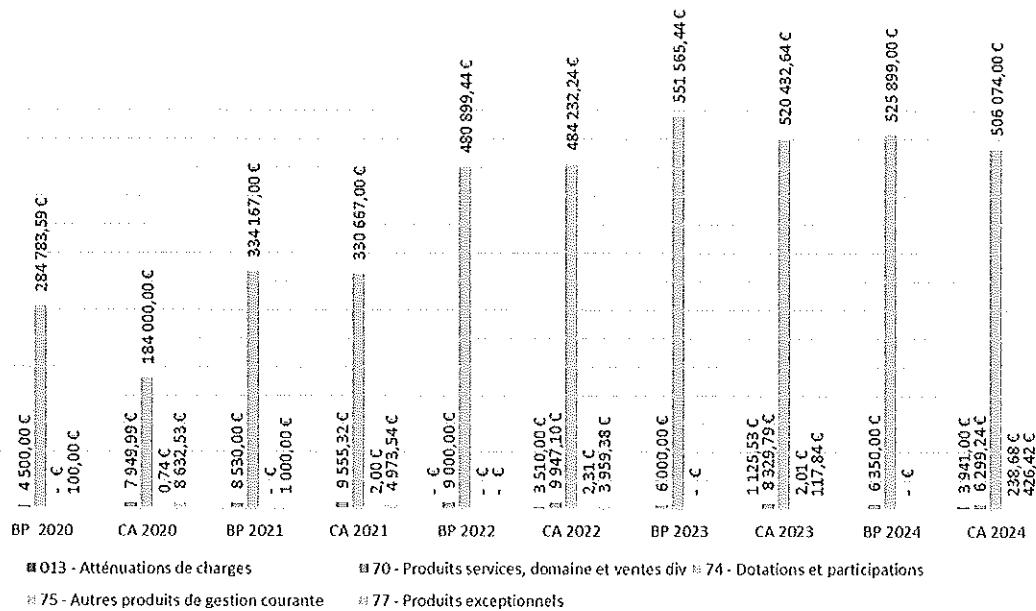
En 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont quant à elles diminuées de 2,52 % par rapport à 2023 malgré une recherche active de subventions auprès des partenaires institutionnels : commune, Département du Nord, l'Europe, entre autres, les recettes sont perçues, pour certaines, avec un décalage.

La subvention communale allouée au CCAS a baissé de 5,01 %. Cette diminution est liée à l'ajustement des recettes de subventions perçues de l'ordre de 67 175 € en 2024 contre 59 533 € en 2023.

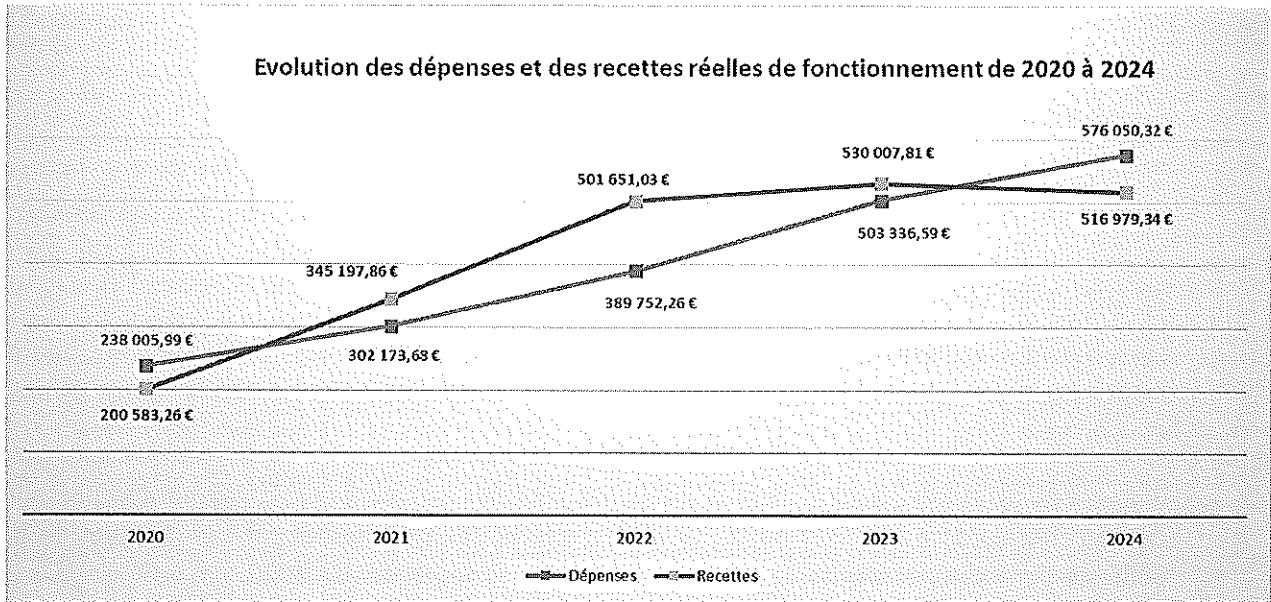
Il convient de noter ici, que depuis 2020, les recettes ont continué d'augmenter passant de 184 000 euros à 506 704 euros. La collectivité et ses partenaires sont en soutien de la politique communale volontariste dans l'action sociale menée depuis 2020.

Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2024
013 - Atténuations de charges					
70 - Produits services, domaine et ventes div	4 500,00 €	7 949,99 €	8 530,00 €	9 555,32 €	- €
74 - Dotations et participations	284 783,59 €	184 000,00 €	334 167,00 €	330 667,00 €	480 899,44 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	0,74 €	- €	2,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	8 632,53 €	1 000,00 €	4 973,54 €	- €
Total général	289 383,59 €	200 583,26 €	343 697,00 €	345 197,86 €	489 899,44 €
	501 651,03 €	557 565,44 €	501 057,81 €	673 681,44 €	516 979,34 €

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre 2020-2024



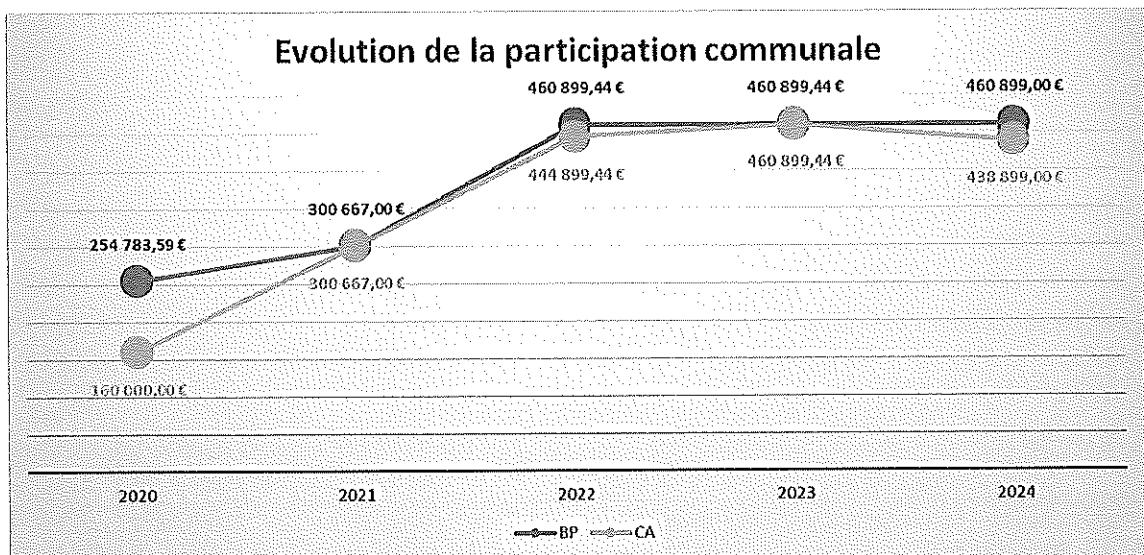
### Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2024



### A.3 Evolution de la participation communale

	2020	2021	2022	2023	2024
BP	254 783,59 €	300 667,00 €	460 899,44 €	460 899,44 €	460 899,00 €
CA	160 000,00 €	300 667,00 €	444 899,44 €	460 899,44 €	438 899,00 €

La Ville de Marly, pleinement investie aux côtés du CCAS de Marly, a, depuis 2020, triplé sa participation (cf tableau de l'évolution de la participation communale)



En 2025, la subvention Municipale sera supérieure à celle de 2024, elle intégrera la compensation de l'occupation du bâtiment espace Jules Henri Lengrand.

### B. Focus Exécution BP 2024 :

#### B.1 Dépenses de Fonctionnement :

## Chapitre 011 – Charges à caractère général :

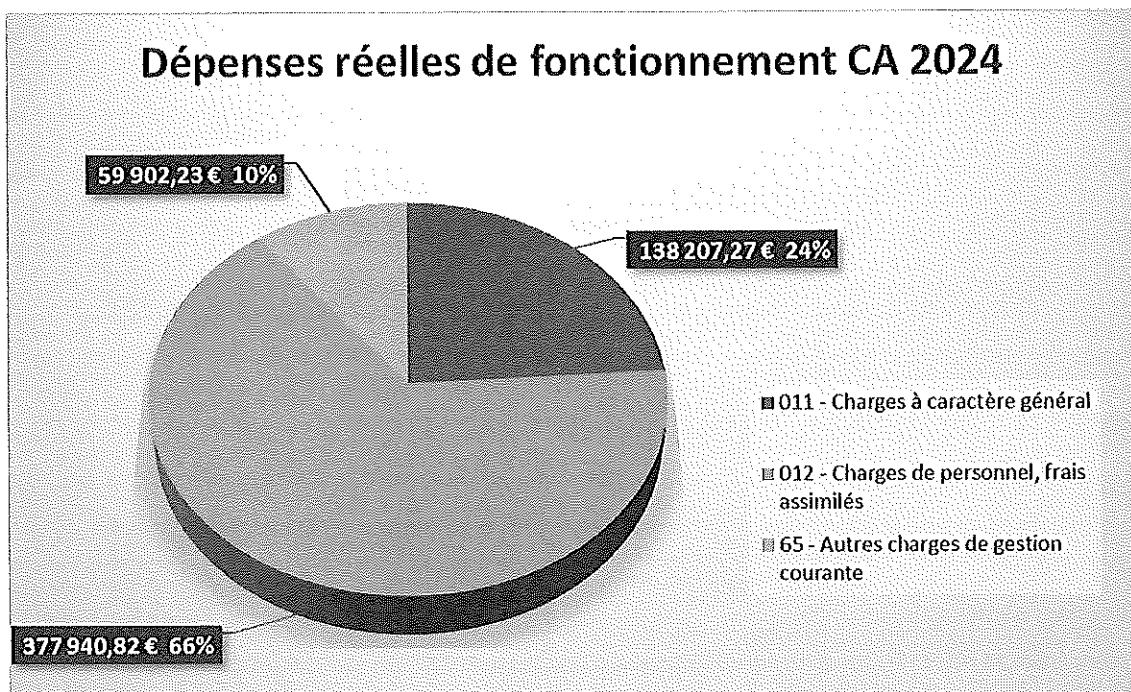
Articles	BP2024	CA2024
6042 - Achats de prestations de services	300,00 €	- €
60611 - Eau et assainissement	785,00 €	131,78 €
60612 - Energie - Electricité	3 000,00 €	40,72 €
60613 - Chauffage urbain	3 000,00 €	- €
60623 - Alimentation	1 800,00 €	1 357,95 €
60628 - Autres fournitures non stockées	250,00 €	105,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	500,00 €	156,94 €
6068 - Autres matières et fournitures	700,00 €	316,80 €
611 - Contrats de prestations de services		2 823,23 €
6156 - Maintenance	2 900,00 €	- €
6161 - Multirisques	3 790,00 €	1 142,86 €
6182 - Documentation générale et technique	73,00 €	73,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	7 280,00 €	- €
6228 - Divers		295,96 €
6232 - Fêtes et cérémonies	93 500,00 €	95 682,65 €
6245 - Transports de personnes extérieures	35 000,00 €	- €
6247 - Transports collectifs		34 302,70 €
6281 - Concours divers {cotisations}	3 625,00 €	777,68 €
<b>Total général</b>	<b>156 503,00 €</b>	<b>137 207,27 €</b>

## 012 – Dépenses de personnel :

Articles	BP2024	CA2024
012 - Charges de personnel, frais assimilés	333 341,00 €	377 940,82 €
6336 - Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 348,00 €	2 120,00 €
64111 - Rémunération principale titulaires	179 000,00 €	215 941,91 €
64112 - SFT, indemnité de résidence	7 220,00 €	6 484,50 €
64113 - NBI	4 340,00 €	4 725,24 €
64118 - Autres indemnités	36 000,00 €	47 087,56 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 700,00 €	30 582,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	69 385,00 €	69 890,61 €
6471 - Presta. versées pour le compte du FNAL	540,00 €	215,00 €
6474 - Versement aux autres œuvres sociales	1 043,00 €	894,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	765,00 €	- €
<b>Total général</b>	<b>333 341,00 €</b>	<b>377 940,82 €</b>

## 65 – Autres charges de gestion courante :

Articles	BP2024	CA2024
65 - Autres charges de gestion courante	91 830,00 €	59 902,23 €
65134 - Alides	65 000,00 €	49 254,00 €
6525 - Frais d'inhumation		711,21 €
6541 - Créances admises en non-valeur	320,00 €	- €
65748 - Subv.fonct.autres personnes droit privé	26 500,00 €	9 935,12 €
65888 - Autres	10,00 €	1,90 €
<b>Total général</b>	<b>91 830,00 €</b>	<b>59 902,23 €</b>

B.2 Recettes de Fonctionnement :

## Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Articles	BP2024	CA2024
013 - Atténuations de charges		3 941,00 €
6419 - Remboursements rémunérations personnel		3 941,00 €
<b>Total général</b>		<b>3 941,00 €</b>

## Chapitre 70 - Produits services, domaine et ventes divers :

Articles	BP2024	CA2024
70 - Produits services, domaine et ventes div	6 350,00 €	6 299,24 €
70311 - Concessions cimetières (produit net)	6 350,00 €	3 186,74 €
7066 - Redevances services à caractère social		3 112,50 €
<b>Total général</b>	<b>6 350,00 €</b>	<b>6 299,24 €</b>

## Chapitre 74 - Dotations et participations :

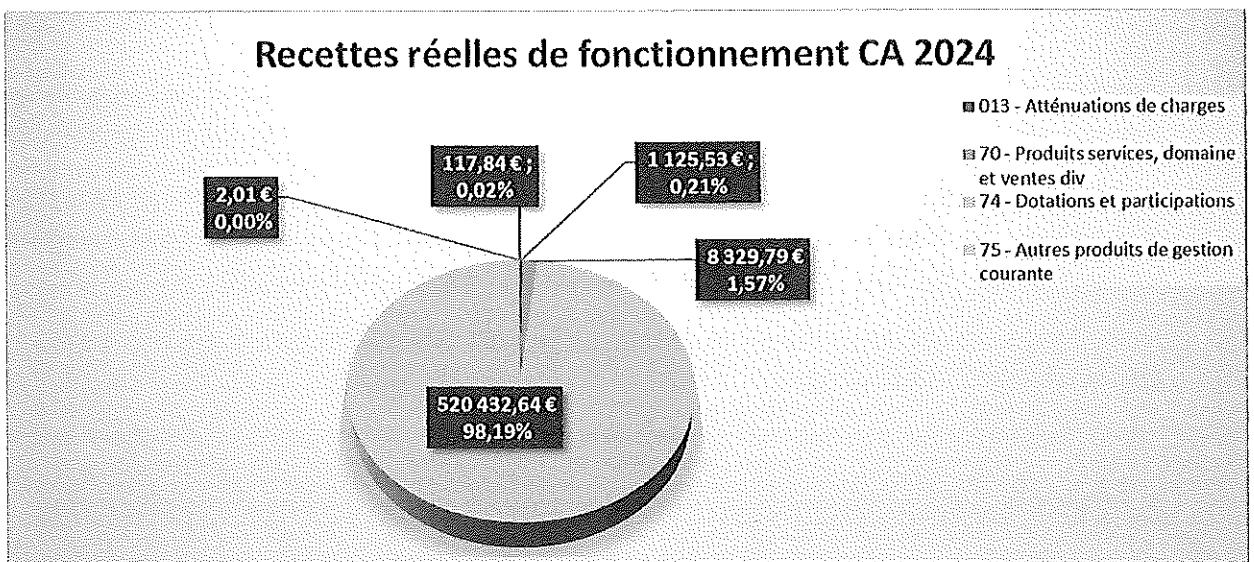
Articles	BP2024	CA2024
74 - Dotations et participations	525 899,00 €	506 074,00 €
7473 - Participation départements	65 000,00 €	58 175,00 €
74741 - Participation communes membres du GFP	460 899,00 €	438 899,00 €
74778 - Autres fonds européens		9 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>525 899,00 €</b>	<b>506 074,00 €</b>

## Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :

Articles	BP2024	CA2024
75 - Autres produits de gestion courante	- €	238,68 €
75888 - Autres	- €	238,68 €
<b>Total général</b>	<b>- €</b>	<b>238,68 €</b>

## Chapitre 77 - Produits exceptionnels :

Articles	BP2024	CA2024
77 - Produits exceptionnels		426,42 €
773 - Mandats annulés (exercices antérieurs)		426,42 €
<b>Total général</b>		<b>426,42 €</b>



#### B.3 Focus sur les Subventions du Conseil Départemental

Depuis Septembre 2022, le CCAS de Marly - qui a répondu à l'AAP « Accompagnement Individuel de l'Insertion à l'Emploi » et, plus spécifiquement, au « Parcours Intégré avec Plateau Pluridisciplinaire » - est conventionné par le Département du Nord pour l'accompagnement de 100 allocataires du RSA, en file active et en entrées et sorties permanentes.

Cette convention permet au CCAS d'obtenir une subvention annuelle, jusqu'en 2025, de 65 000 euros, avec 80% de la somme versée sur l'année et 20% de part modulatoire débloquée en fonction des résultats et du bilan final annuel.

A compter du second trimestre 2025, le CCAS aura à répondre à un nouvel AAP, dont les contours sont encore à définir par et avec le Département du Nord, et qui, probablement, modifiera encore la manière de travailler de la structure et d'accompagner les allocataires du RSA.

#### B.4 Focus sur les Subventions du Fonds Social Européen

Conventionnée par le FSE en 2023 (30 000 euros) et 2024 (35 000) - AAP 2025 en attente - la Cellule Emploi du CCAS de Marly n'a perçu, pour l'heure, qu'une avance 2023 de 9 000 euros via la DRFIP Haut de France.

En effet, de nouvelles règles Européennes interdisent à l'organisme instructeur de missionner le même agent pour instruire la demande de subvention et contrôler ledit projet.

Europe en Hainaut étant donc en phase de recrutement d'un nouvel agent, le CSF (Contrôle de Service Fait) 2023 est, pour l'heure, en stand-by.

## B.5 Section d'Investissement

Le CCAS n'a pas vocation à faire de l'investissement, l'essentiel de son budget est consacré au fonctionnement pour soutenir les usagers.

A titre d'information, le CCAS est propriétaire d'un immeuble au 207 Avenue Henri Barbusse (ce logement est occupé gracieusement par l'association Secours Populaire) et de deux terrains (prairies) au Grand Cavin. Ces propriétés ne nécessitent pas d'investissement.

Le CCAS possède par ailleurs un véhicule de type Renault Kangoo totalement amorti à ce jour : aucune charge d'investissement.

## 4. Stratégie 2025 et Orientation Budgétaire et Stratégie d'Intervention Sociale

### 4.1 Les perspectives Financières

Dans un contexte national politique et économique tendu, aux contours budgétaires flous ne permettant pas toujours aux collectivités locales de se projeter loin dans l'avenir, la Ville de Marly et son CCAS souhaitent maintenir leur politique volontariste de réinsertion sociale vers l'emploi à destination de leurs administrés les plus en difficultés.

Désireux de poursuivre sa mue pédagogique et méthodologique, le centre Communal d'Action Sociale, qui peut, désormais, s'appuyer sur des locaux et du matériel de qualité, adaptés à ses missions, va, en 2025, renforcer davantage ses actions d'insertion professionnelle (Cellule Emploi, Parcours Gagnant, Autono-Mise Sur Toi), mais aussi toutes celles dont les objectifs sont de lutter contre l'isolement des ainés, de développer leur autonomie, de réguler les problématiques sociales et financières des plus démunis, de travailler sur le relogement et de lutter contre l'habitat indigne, au bénéfice de tous les Marlysiens qui le souhaitent ou en ont le plus besoin.

### 4.2 L'Equipe Pluridisciplinaire

Pour cette année 2025, l'équipe du CCAS poursuit sa mue avec, notamment, le développement de nouvelles missions pour l'agent d'accueil (contrôle interne FSE, CLAP et DRE) et le départ, au 31 janvier, du CIP/CRE (G.Tourneur) qui sera, dans la foulée, remplacé.

Le nouveau responsable de la Cellule Emploi devrait, selon toute vraisemblance, être valorisé à 100% sur cette mission auprès des financeurs et partenaires (là où G.Tourneur n'y était qu'à 60%), ce qui permettra à R.Petit (40% en 2024) de se reconcentrer à plein temps sur sa mission de référent RSA.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale, M.Vitrant, ayant obtenu son concours d'Assistante Socio-éducative, va, pour sa part, passer de la catégorie C à la Catégorie A sur la grille de la Fonction Publique Territoriale.

BP 2024 : 333 341 euros/Tendance 2025 : ↑

#### 4.3 Infrastructure et équipement

Deuxième année d'exercice, en 2025, pour l'équipe pluridisciplinaire du CCAS dans ses nouveaux locaux, avec pour ambition de poursuivre le développement des activités de la structure.

Déjà, en 2024, le CCAS a su utiliser le plein potentiel du bâtiment en accueillant dans de meilleures conditions le public Marlysien, en organisant des permanences libres fluides et, surtout, en animant des activités et ateliers collectifs à l'étage qui ont, parfois, regroupés plusieurs dizaines de personnes (Défis connecté, atelier informatique CPAM, Wimoov Mobilité Séniors, Jeudi des Ainés).

En 2025, la salle d'activité de l'étage devrait, plusieurs fois durant l'année, accueillir le Centre Social de Marly dans le cadre d'ateliers et d'animations décentralisées permettant de toucher un public plus large et n'habitant pas forcément La Briquette ou les Floralis.

Pour l'année à venir, les membres de l'équipe pourront, en sus, s'appuyer sur du matériel de qualité puisque la structure a investi dans un tout nouveau rétroprojecteur avec son écran géant et une sono ultra moderne.

Et, après plus de deux ans d'attente, le CCAS va, enfin, réceptionner le nouveau véhicule de transport de proximité mis à disposition gratuitement par la Sté VisioCom, grâce aux encarts publicitaires payés par les commerçants de la ville.

Tendance 2025 : ➔

#### 4.4 Stratégie d'Intervention Sociale

En ce qui concerne l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, dans le cadre de la convention avec le Département du Nord (AAP 2022-2025), cette dernière année de fonctionnement sera cruciale, aussi bien pour le CCAS que pour les bénéficiaires de l'allocation, avec la mise en place de la Loi dite « Plein Emploi ».

En effet, ce nouveau dispositif, testé dans le nord en expérimentation, va totalement transformer le parcours des allocataires ainsi que la philosophie même de ladite allocation.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les allocataires du RSA, même ceux suivis par les CCAS ou les associations agréées, seront, automatiquement, inscrits à France Travail et devront prouver non seulement leurs démarches d'insertion sociale réalisées mais, aussi et surtout, celles liées à l'insertion professionnelle.

Cette méthode va, bien évidemment, conditionner une nouvelle façon de travailler, notamment pour les référents RSA du CCAS de Marly qui devront, même pour un public extrêmement éloigné de l'emploi, utiliser tous les outils d'insertion professionnelle à leur disposition aussi bien à l'interne (Cellule Emploi, C.R.E, Commissions Permanentes, partenariat avec les ACI du Valenciennois) qu'à l'externe (partenariat accru avec France Travail et le PLIE).

C'est la raison pour laquelle, notamment, il a été décidé de refaire passer le principal référent RSA – à savoir R.Petit – à 100% sur cette mission.

Subvention Départementale 2024 : 65 000 euros/Tendance 2025 : : ➔

Le CCAS, conscient qu'un autre public que les allocataires du RSA peut avoir besoin de ses services et notamment sur le volet de l'emploi, va poursuivre le développement de sa Cellule Emploi – constituée de ses deux actions phares « Parcours Gagnant » et « Autono-Mise sur Toi » - pour rayonner sur toute la commune et tous les Marlysiens.

Pour se faire, le CCAS tentera, en 2025, d'aller chercher encore plus de subventions européennes (FSE avec le GIP du Hainaut), mais devra, également, pallier au départ de son CIP/CRE, en initiant une nouvelle phase de recrutement le plus rapidement possible.

La future recrue, qui sera affectée à 100% sur l'opération, aura, en sus, l'objectif de développer l'activité de Chargé de Relation Entreprise (C.R.E) en démarchant les entreprises Marlysiennes et du bassin d'Emploi du Valenciennois au bénéfice des participants.

Subvention Européenne 2024 : 35 000 euros/Tendance 2025 : ⬆

La structure continuera, bien évidemment, à animer, organiser, structurer, en 2025, toutes les actions, activités, ateliers qui constituent l'ADN et les principales missions, légales comme facultatives, d'un Centre Communal d'Action Sociale.

- Interventions Sociales et/ou administratives :

- Les membres de l'équipe pluridisciplinaire du CCAS sont à la disposition de tous les Marlysiens qui le souhaitent, quelles que soient les démarches administratives ou sociales à réaliser, soit sur rendez-vous, du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 17h, soit lors d'une des trois permanences libres les Lundi après-midi, Mercredi après-midi (avec la nouveauté, ce jour-là, d'une permanence spéciale dédiée à la fracture numérique et aux démarches à faire sur internet que les administrés ne savent pas gérer) et Vendredi après-midi.
- Le CCAS réalise, chaque semaine, des permanences externalisées, à La Briquette (Jeudi et Vendredi matin) et aux Floralies (mercredi après-midi).

- Insertion professionnelle et lutte contre les freins périphériques :

- Accompagnement annuel, en file active, de 100 allocataires du RSA (entrées et sorties permanentes) dans le cadre des CER (Contrat d'Engagement Réciproque) portés par le Plateau Pluridisciplinaire du CCAS.

- La CELLULE EMPLOI que composent l’Action d’Insertion Professionnelle Parcours Gagnant influant sur la Définition des Projets Professionnels, le co financement de formation, le positionnement sur offres d’emplois et le suivi dans l’Emploi des Marlysiens (action alimentée par le Fonds d’Aide à l’Insertion Professionnelle du CCAS dans le cadre de la Commission Permanente) et l’Action de Lutte contre les Freins Périphériques à l’Emploi Autono-Mise sur Toi permettant de travailler sur la Fracture Numérique, la Mobilité et la Garde d’Enfants lors d’une intégration en formation ou d’une reprise d’activité professionnelle.

Fonds d’Aide IP utilisé en 2024 : 10 193 / Tendance 2025 : 

- Développement, par le CIP, de son activité CRE (Chargé de Relation Entreprise) dans le but de pouvoir proposer, en direct, des offres d’emplois négociées avec les employeurs de Marly aux chercheurs d’emplois qu’il accompagne (Randstat, AVAD, O2, GEIQ Pro, etc) et partenariat accru avec les Employeurs de la Zone des 10 Muids et ceux de l’UCAM.
- Mise en place d’un partenariat conventionnel entre la Cellule Emploi du CCAS de Marly et CAP Emploi (Organisme en charge de la réinsertion professionnelle des Travailleurs handicapés).
- Organisations de forums, journées thématiques et autres manifestations à visées professionnelles (Forum de l’Emploi avec SIGH le 25 Février, Semaine Réussir sans attendre avec le Département, etc ...).
- Permanence, dans la Maison du Projet de La Briquette, de la Cellule Emploi pour travailler sur les clauses d’insertions et les offres d’emplois générées par le projet ANRU en lien avec la CAVM et la responsable de ce dossier (Mme P.Horent).
- Utilisation encore accrue de la Plateforme Inclusion pour le positionnement des Marlysiens sur les ACI (Atelier Chantier d’Insertion) et EI (Entreprise d’Insertion) (AGEVAL, AJAR, POINFOR, 4 Epingle, etc)
- Participation du CCAS et, notamment, de la Cellule Emploi, aux NTIC (Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication) via les Réseaux Sociaux dans le but de promouvoir les actions de la structure, les aides à l’insertion professionnelles et les offres d’emplois disponibles.
- Gestion de la Politique de la Ville/Contrat de Ville
- Renforcement du pilotage et de l’ingénierie de la Politique de la Ville, à Marly, avec le poste (0,5 ETP) de Mme S.Pochet.

- Volet d'Accompagnement des habitants au projet NPNRU totalement transformée et en partenariat avec le Centre Social de la Briquette avec l'Action « La Maison du Projet » et l'Instance Citoyenne de Concertation qui y est intégrée.
- Les actions d'Insertion Professionnelle « Parcours gagnant » et « Autono-Mise sur Toi », même s'ils ne seront plus financés par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville, seront maintenues pour tous les habitants de la commune, qu'ils soient d'un Quartier Prioritaire ou non.
- Soutien aux Actions du Contrat de Ville (animation et logistique) portées par l'ACSRV sur la commune (Epicerie Solidaire, Fab Lab, VVV Jeunes Citoyens Engagés, Maison du Projet, etc ...).
  
- Aide en faveur des Aînés :
- Nouvelle organisation du Pôle Séniors avec une équipe renforcée par une Travailleuse Sociale et une Coordinatrice Solidarité Santé chargées, toutes deux, de réaliser des visites à domicile chez les aînés les plus vulnérables.
- Création d'un poste de Coordinatrice Solidarité Santé chargée de la réorganisation des dispositifs « Plan Grand Froid », « Plan Canicule », du listing « Personnes Vulnérables », de l'animation de la convention entre « le CCAS/la MDPH/le Département du Nord » et de la mise en œuvre des actions de préventions Santé.
- Aide au Maintien au Domicile des Seniors : Constitution des dossiers d'APA, Téléalarme, Portage de repas à Domicile (API), Service de Travaux à Domicile (Partenariat L'UCIE Service sous la forme d'une nouvelle convention depuis Février 2022 et prolongée jusqu'en 2024).
- Mise en place d'un partenariat avec l'AVAD, seul organisme d'Aide à la Personne de la commune, dans le cadre du repérage des publics séniors les plus isolés et fragilisés.
- Convention Partenariale entre le CCAS de Marly et les Petits Frères des Pauvres pour la mise en place d'un suivi au long court des Ainés Isolés, notamment ceux qui auront été signalés par l'AVAD et les autres membres du réseau d'alerte.
- Animation du Collège des Sages permettant d'impliquer les Aînés dans la vie de la commune (avec ligne budgétaire leur étant allouée pour faciliter leurs actions et manifestations).
- Action en faveur des Ainés : Organisation, désormais, de trois goûters des Aînés/an, à la demande des membres du Collège des Sages et pour mieux baliser toute l'année 2025, Banquet des Aînés, Colis de Noël, Préparation de la semaine Bleue, Noces d'Or, les Jeudis des Aînés en concertation avec les membres du Collège des Sages.

BP 2024 : 93 500 euros/Tendance 2025 : 

- Accompagnement social des Séniors : Constitution des dossiers d'Aide Sociale, Obligation Alimentaire, Demandes de Retraite, Demandes d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées), SASPA (Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées), Demandes d'Aides Alimentaires.

- Lutte contre la précarité :

- Aide Alimentaire, sous la forme de Chèques CAP pour les Marlysiens les plus en difficulté et corrélée à un suivi social global.

BP 2024 : 22 000 euros/Tendance 2025 : 

- Commission Permanente sur la thématique Fonds de Secours Financier pour l'aide au paiement de factures lourdes (Eau, gaz, électricité, etc ...) en additionnalité du Droit Commun et des autres Fonds existants (Budget alloué aux commissions en augmentation, compte tenu de la crise économique).

Fonds d'Aide SF utilisé en 2024 : 9 021/ Tendance 2025 : 

- Commission Permanente sur la thématique Fonds d'Aide à l'Autonomie des Personnes Handicapées pour l'aide au paiement de frais inhérents à la situation médicale de la personne, adaptabilité du moyen de locomotion ou de l'habitat, etc... (Budget alloué aux commissions en augmentation, compte tenu de la crise économique).

Fonds d'Aide APH utilisé en 2024 : 3 805/ Tendance 2025 : 

- Soutien aux Associations d'Insertion ou caritatives (Secours Populaire, APF, L'Ucie Service, Restos du Cœur).
- Partenariat CCAS de Marly-Mutuelle JUST pour offrir à la population la plus en difficulté la meilleure couverture médicale possible au moindre coût.

- Maillage Partenarial :

L'objectif et le rôle du CCAS est aussi de permettre et de faciliter l'accès des Marlysiens aux services partenaires. Ainsi nos locaux accueilleront durant toute l'année 2024 :

- Le Trésor Public le Jeudi Matin de 8h30 à 12H.

- L'UTPAS SSD les 2ème et 4ème Jeudi matin
- POINFOR le Mercredi Matin, de 9h à 12h, dans le cadre du suivi des allocataires du RSA non orientés vers le CCAS
- La Mission Locale le Vendredi matin, de 9H à 12H.
- Le PLIE le Vendredi Après Midi de 13h30 à 17H.
- PRIM'TOIT chaque dernier Vendredi de chaque mois.
- L'Association « Conjoints Survivants » le dernier vendredi de chaque mois (matin).
- Convention d'Occupation du bâtiment « Av H.Barbusse » entre le CCAS de Marly et le Secours Populaire pour son utilisation quotidienne par l'Association Caritative.
- L'ACI AGEVAL tous les 1<sup>er</sup> Mardi AM du mois pour un suivi en binôme des Marlysiens salariés de la structure.
- L'AGSS de l'UDAF tous les 2éme Lundi de chaque mois.
- Santé et Handicap :
  - Création d'un poste de Coordinatrice Solidarité Santé chargée de la conceptualisation de nouvelles actions de Prévention Santé 2025 (Défi connecté, Ateliers de sensibilisation avec le SPS du Département, actions ELSAN, etc ...).
  - Constitution de Dossiers CMU et aide complémentaire en liaison avec la CPAM.
  - Accompagnement des Familles et mise en relation avec les Partenaires de Santé, SPS (Service de Prévention Santé du Département), Club de Prévention.
  - Travail partenarial avec le CLIC, orientations, suivis communs.
  - Mise en place, dans les nouveaux locaux du CCAS, d'ateliers informatiques réguliers, en partenariat avec la CPAM, sur l'utilisation optimale de la plateforme AMELI.FR
  - Accompagnement des personnes atteintes d'un ou de plusieurs Handicaps pour l'accès aux droits.
  - Aide à la constitution des dossiers MDPH, demande d'AAH, pension d'Invalidité, Prestation de compensation du Handicap.

- Aides Financières dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Autonomie des Personnes Handicapées (Budget alloué aux commissions en augmentation, compte tenu de la crise économique).

- Logement :

- Aide aux usagers et demandeurs relatives aux démarches Logement (Constitution du Dossier Unique Départemental, réalisation, en ligne, des demandes ADOMA, Certificat de Recevabilité Administrative, FSL Aide à l'Installation Logement Identifié, Dossier DALO, PDALHPD).
- Utilisation, par le CCAS, du Système National d'Enregistrement et utilisation du logiciel Cerbere.
- Permanences ADOMA réalisées par la Conseillère En Economie Sociale et Familiale en fonction des demandes et des besoins.
- Soutien des candidatures dans le cadre des commissions d'attributions de logements bailleurs publics (Participations aux CIR et CAL).
- Accompagnement des personnes en situation d'impayés et constitution des FSL Aide au Maintien ou intervention financière de la Commission Permanente sur la thématique « Fonds d'Aide Financière ».
- Lutte contre l'habitat indigne grâce aux VAD de Mlle M.Vitrant et les Rapports RSD qui en découlent.

- Mobilité Senior/Handicap :

- Aide à la mobilité des Ainés avec le Pass Seniors pour les personnes non-imposables (15 euros/mois).
- Constitution des dossiers de Pass City permettant d'attribuer, sous conditions de ressources, un abonnement mensuel de transport dans le réseau Transville.
- Transport de Proximité avec un nouveau véhicule plus adapté aux besoins des Marlysiens concernés.
- Aide à la mobilité des personnes en situation de Handicap et permettant l'attribution d'un ticket de 10 voyages.

## Conclusion

Le CCAS de Marly travaille activement sur des thématiques aussi variées que les allocataires du RSA, les séniors, les personnes à très faible revenus, la santé et le handicap ainsi que le logement et la mobilité.

Le CCAS sollicite l'ensemble des partenaires institutionnels en sollicitant les subventions. La Ville de Marly, depuis 2020, est en plein soutien du CCAS et continuera à le soutenir pour que ces publics puissent trouver des solutions pérennes.

Le CCAS est pleinement engagé en s'inscrivant dans les dispositifs d'aide et d'orientation pour permettre à ces publics de trouver la meilleure réponse possible à leur besoin tout en le rendant acteur.